

— monsieur Marcel Girard, président du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2960, à titre de membre provenant des syndicats ou associations qui représentent les employés et monsieur Denis Turbide, vice-président de ce syndicat, à titre de substitut de monsieur Girard;

— monsieur Claude Gagnon, agent de recherche et de planification socioéconomique à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, à titre de membre et madame Diane Olivier, agente de recherche et de planification socioéconomique à cette commission, à titre de substitut de monsieur Gagnon;

— monsieur Claude Dumais, conseiller en relations du travail au ministère de la Sécurité publique, à titre de membre et monsieur Jacques Dutil, conseiller en relations du travail à ce ministère, à titre de substitut de monsieur Dumais;

QUE le remboursement des frais encourus par messieurs Marcel Girard, Réjean Lagarde, Daniel Legault et Denis Turbide, dans l'exercice de leurs fonctions au sein de ce comité, soit assumé par le syndicat ou l'association dont ils proviennent et ce, conformément aux règles qui leur sont applicables pour le remboursement de telles dépenses;

QUE le remboursement des frais encourus par madame Diane Olivier et par messieurs Claude Dumais, Jacques Dutil et Claude Gagnon, dans l'exercice de leurs fonctions au sein de ce comité, soit assumé par leur employeur respectif aux taux et règles édictés par le Conseil du Trésor et applicables aux professionnels à l'emploi du gouvernement.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

34027

Gouvernement du Québec

Décret 469-2000, 12 avril 2000

CONCERNANT une entente entre Laval Technopole et le gouvernement du Canada relativement à un projet de développement du commerce international des entreprises lavalloises

ATTENDU QUE Laval Technopole a l'intention de conclure une entente avec le gouvernement du Canada relativement à un projet de développement du commerce international des entreprises lavalloises;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30), modifié par l'article 191 du chapitre 40 des lois de 1999, aucun organisme dont une municipalité nomme la majorité des membres ou contribue à plus de la moitié du financement ne peut négocier ou conclure une entente avec un gouvernement au Canada, un ministère ou un organisme de ce gouvernement;

ATTENDU QUE Laval Technopole est un organisme à but non lucratif au financement duquel la Ville de Laval contribue annuellement pour plus de la moitié et que cet organisme est donc visé par l'article 3.11 de cette loi;

ATTENDU QUE l'article 3.13 de cette loi prévoit que le gouvernement peut exclure de l'application de celle-ci une entente qu'il désigne;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QUE l'entente à intervenir entre Laval Technopole et le gouvernement du Canada relativement à un projet de développement du commerce international des entreprises lavalloises, dont le texte sera substantiellement conforme à celui joint à la recommandation ministérielle du présent décret, soit exclue de l'application de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

34028

Gouvernement du Québec

Décret 471-2000, 12 avril 2000

CONCERNANT le transfert de personnel du ministère de l'Environnement à la Société de la faune et des parcs du Québec

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 164 de la Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec (1999, c. 36), tout employé du ministère de l'Environnement et de la Faune, qui exerce ses fonctions en matière de faune ou de parcs à la date d'entrée en vigueur de cet article et qui est désigné par décret du gouvernement, devient un employé de la Société de la faune et des parcs du Québec, sous réserve des dispositions des conditions de travail qui lui sont applicables;

ATTENDU QUE l'article 164 de cette loi est entré en vigueur le 1^{er} décembre 1999 en vertu du décret n^o 1312-99 du 1^{er} décembre 1999;

ATTENDU QU'une majorité des employés du ministère de l'Environnement qui exerçaient leurs fonctions en matière de faune ou de parcs sont devenus des employés de la Société de la faune et des parcs du Québec par le décret n^o 1313-99 du 1^{er} décembre 1999;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir le transfert d'autres employés du ministère de l'Environnement qui, le 1^{er} décembre 1999 exerçaient leurs fonctions en matière de faune ou de parcs, à la Société de la faune et des parcs du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Environnement et du ministre responsable de la Faune et des Parcs:

QUE les employés du ministère de l'Environnement qui, le 1^{er} décembre 1999 exerçaient leurs fonctions en matière de faune ou de parcs et dont les nom, classement et statut apparaissent en annexe, deviennent des employés de la Société de la faune et des parcs du Québec, avec le même classement et statut, sous réserve des dispositions des conditions de travail qui leur sont applicables.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

**LISTE DES EMPLOYÉS RÉGULIERS
TRANSFÉRÉS À LA SOCIÉTÉ DE LA
FAUNE ET DES PARCS**

Nom	Prénom	Corps	Classe
Aubin	Lucie	105	0
Auclair	Odette	249	10
Bénard	Nicole	104	0
Bilodeau	Pierre	113	0
Boucher	André	104	0
Bourassa	J-Jacques	105	0
Cloutier	Suzanne	110	0
Côté	Jean	108	0
Dominique	Richard	105	0

Firlotte	Claire	104	0
Fortin	Andrée	271	10
Galarneau	Paul	265	10
Grenier	Jacques	100	1
Jeannotte	Paul	104	0
Lacasse	Dany	264	10
Lacasse	Hervé	263	10
Lacasse	Louis	263	10
Lachance	Pierre	113	0
Lafrenière	André	265	10
Lamontagne	Ginette	221	10
Lamoureux	André	104	0
Langevin	Guy	104	0
Laramée	Sylvain	105	0
Lavoie	Carmelle	297	5
Leclerc	Alain	265	10
Morneau	Paul Henri	110	0
Roux	Jacques	104	0
Simoneau	Jocelyn	263	10

**LISTE DES EMPLOYÉS OCCASIONNELS SUR
LISTE DE RAPPEL TRANSFÉRÉS À LA SOCIÉTÉ
DE LA FAUNE ET DES PARCS**

Nom	Prénom	Corps	Classe
Alarie	Luc	300	10
Alie	Réjean	259	10
Arbour	Alain	300	10
Arsenault	Jean-Louis	300	10
Aubin	Raoul	410	15
Aucoin	Sylvio	300	10
Audet	Pierre	300	10

Nom	Prénom	Corps	Classe	Nom	Prénom	Corps	Classe
Baillargeon	Bruno	259	10	Bouchard	Mario	300	10
Baril	Lorraine	200	10	Bouchard	Réjean	300	10
Bazin	Louis	259	10	Bouchard	Stéphane	300	10
Beaudoin	Christian	259	10	Boucher	Luc	300	10
Beaudoin	Tammy	300	10	Boudreault	Susan	213	10
Beaudoin	Wayne	300	10	Bourque	Patrick	300	10
Beaupré	Stéphane	300	10	Boutin	Réjean	300	10
Bédard	Laurier	300	10	Briand	Jean	300	10
Bédard	Mario	300	10	Brisson	Daniel	300	10
Béland	Éric	300	10	Brouillette	Michel	300	10
Bélanger	Bruno	113	0	Brousseau	Sylvain	300	10
Bélanger	Mathieu	259	10	Buffitt	Garry	300	10
Bellegarde	Gino	300	10	Caplin	Freddy	300	10
Belzile	Guy	300	10	Caplin	Roger	300	10
Bernard	Gilles	253	10	Caron	Geneviève	259	10
Bernatchez	André	445	15	Carpentier	Guy	300	10
Bernatchez	Carole	221	15	Cauchon	François	300	10
Bérubé	Johanne	221	15	Cayouette	Richard	300	10
Bérubé	Mona	221	15	Chabot	Doris	445	15
Bérubé	Réal	300	10	Chagnon	Yves	259	10
Binet	François	300	10	Chainé	Alain	300	10
Binette	Nancy	300	10	Chamberland	Julien	300	10
Blain	Yvonne	200	10	Champagne	Éric	300	10
Blais	Marius	259	10	Charland	Allen	300	10
Boivin	Michel	300	10	Chassé	Line	200	10
Bolduc	Sylvain	300	10	Chiasson	Gilles	300	10
Bolduc	Yann	300	10	Chouinard	Serge	300	10

Nom	Prénom	Corps	Classe	Nom	Prénom	Corps	Classe
Clavet	Alain	300	10	Ducharme	Claire	105	0
Cléroux	Steven	300	10	Ducharme	Renée	300	10
Collier	Peter	300	10	Dumas	Maurice	113	0
Collin	Stéphane	300	10	Dumont	Robert	259	10
Collins	Linda	200	10	Dupuis	André	259	10
Côté	Mario	300	10	Duquette	Donald	300	10
Côté	Paul-Émile	445	45	Dussault	Daniel	300	10
Couture	Dany	300	10	Filion	Mario	300	10
Couture	Simone	221	15	Forest	Alain	300	10
Curadeau	Jean-Yves	300	10	Forget	Manon	200	10
Cyr	Sylvie	221	15	Fortin	André	445	15
D'Auteuil	Denis	300	10	Fortin	Marcel	300	10
Dallaire	Jean-Claude	445	45	Fournier	Guy	445	15
Dallaire	Raymond	416	10	Fournier	Robert	300	10
Darveau	Yves	300	10	Francoeur	Luc	300	10
De Guise	Josée	113	0	Gagné	Yvon	300	10
De La Sablonnière	Marguerite	200	10	Gagnon	Benoît	300	10
De Roy	Chantal	221	15	Gagnon	Carl	300	10
Delisle	Richard	253	10	Gagnon	Chantal	300	10
Deschamps	Denise	259	10	Gagnon	Daniel	300	10
Deschamps	Yves	300	10	Gagnon	Guy	300	10
Desforges	Pierre	300	10	Gagnon	Mario	300	10
Desloges	Sylvain	259	10	Gallant	Aldo	445	15
Desrochers	Lucie	200	10	Garand	Bernard	300	10
Dickner	Daniel	300	10	Garceau	David	300	10
Dionne	Danielle	300	10	Gaudreault	Denis	300	10
Dubé	Alain	300	10	Gaudreault	Jean-François	259	10

Nom	Prénom	Corps	Classe	Nom	Prénom	Corps	Classe
Gauthier	Alain	300	10	Harvey	Nadine	221	15
Gauthier	Carl	259	10	Hélie	Claude	269	10
Gauthier	Denis	300	10	Houle	René	259	10
Gauthier	Éric	300	10	Huard	Danielle	259	10
Gauthier	Jean-Nyl	300	10	Isabel	René	259	10
Gauthier	Serge	300	10	Jacques	France	221	15
Gauvin	Jacques	300	10	Jacques	Stéphane	259	10
Gendron	Renée	221	15	Janssen	Gertrude	265	10
Gervais	Odette	200	10	Jean	Rosaire	113	0
Gingras	Réjean	300	10	Jobin	Mireille	200	10
Girard	Cynthia	300	10	Jodoin	Hélène	221	15
Girard	Simone	200	10	Joncas	Chad	300	10
Gobeil	Alain	300	10	Julien	Céline	200	10
Godbout	Mario	300	10	Julien	Lorraine	221	15
Godin	Monique	259	10	Kooktook	Mark	259	10
Grandbois	Éric	300	10	Labbé	Yvon	300	10
Grenier	Jocelyn	300	10	Labelle	Mylene	221	15
Grenier	Ronald	300	10	Labrosse	Claude	416	10
Guay	Alain	300	10	Lacasse	Guillaume	300	10
Guay	Caroline	300	10	Lacroix	Pierre	300	10
Guay	Gilbert	300	10	Laflamme	Roberto	445	45
Guay	Michel	300	10	Lafrenière	Luc	300	10
Guérard	Nathalie	259	10	Lagrange	Tony	300	10
Guérin	Daniel	259	10	Lalonde	Joanne	221	10
Hamel	Josée-Anne	200	10	Lambert	Claude	300	10
Harrisson	Daniel	300	10	Lamontagne	Jean	300	10
Harton	Michel	300	10	Lamontagne	Lucie	221	10

Nom	Prénom	Corps	Classe	Nom	Prénom	Corps	Classe
Lamontagne	Marcel	300	10	Lorrain	Rachel	259	10
Langevin	André	300	10	Lussier-Allaire	Louise	200	10
Lapointe	Jocelyn	445	15	Lyons	Danielle	200	10
Laprise	François	300	10	Mallet	Lucette	300	10
Laprise	Gaétan	259	10	Marinier	Richard	416	10
Larocque	Claude	259	10	Marois	Sylvain	300	10
Larouche	Claude	300	10	Marquis	Daniel	300	10
Laurendeau	René	300	10	Martel	André	300	10
Lavergne	Denis	259	10	Martin	Éric	300	10
Lavoie	Louis	300	10	Martin	Nicole	221	15
Lavoie	René	300	10	Martineau	Isabelle	300	10
Leblanc	Gérard	300	10	McDonald	Catherine	221	15
Leblanc	Lola	221	15	Ménard	Dany	300	10
Lebrun	Martial	253	10	Mercier	Caroline	300	10
Leclerc	François	300	10	Michaud	Claude	300	10
Légaré	André	300	10	Michaud	Danny	300	10
Legrand	Sylvain	300	10	Michaud	Denis	300	10
Lelièvre	Jeannot	300	10	Michaud	Patrick	300	10
Lemay	Alain	300	10	Milette	Sylvain	300	10
Lemay	Claude	300	10	Millette	Diane	200	10
Lemay	Julie	300	10	Minville	Lin	300	10
Lemelin	Normand	300	10	Montpetit	Paul	300	10
Leroux	Dominique	300	10	Moreau	Jocelyn	300	10
Létourneau	Pierre	445	15	Morin	André	445	15
Letto	Murray D.	300	10	Morin	Danièle	259	10
Lévesque	Mario	300	10	Nadeau	Christian	300	10
Lévesque	Mireille	221	15	Nadon	Louise	113	0

Nom	Prénom	Corps	Classe	Nom	Prénom	Corps	Classe
Nault	Gaétane	221	15	Poulin	Éric	300	10
Neveu	Marie-Josée	300	10	Pouliot	Gontrand	259	10
Nicolas	Gaston	445	45	Prévereau	Joël	300	10
Niquette	Micheline	200	10	Provost	Francis	300	10
Nolasco	Odette	221	15	Provost	Marcel Jr.	300	10
Nolet	Estelle	259	10	Quirion	Lucie	200	10
O'Connor	André	300	10	Rangers	Sylvain	300	10
Ouellet	Denise	221	15	Raymond	Chantal	259	10
Ouellet	Georges	445	45	Raymond	Christiane	200	10
Ouellet	Pascal	259	10	Raymond	Gilles	445	15
Paquet	Annie	259	10	Renaud	François	259	10
Paquet	Colette	276	10	Renaud	Yvan	259	10
Paquin	Yosé	300	10	Rhéaume	Serge	259	10
Paradis	Weena	221	15	Riou	Jean-François	113	0
Paré	Pierre	300	10	Riou	Paul	300	10
Pelletier	Guy-Noël	300	10	Ritchie	Steven	300	10
Pelletier	Murielle	253	10	Robichaud	Marc	300	10
Perreault	Jacques	300	10	Robichaud	Pierrette	221	15
Perron	Jacqueline	200	10	Robinson	Arthur	445	15
Pettigrew	Pierre	259	10	Rochette	Nicolas	300	10
Picard	France	200	10	Romain	Martine	221	15
Picard	Sonia	200	10	Rousseau	Bernard	269	10
Piché	Serge	300	10	Roussy	Micheline	221	15
Pilon	Édith	259	10	Roussy	Stéphane	300	10
Piquette	Liz-Anne	200	10	Roux	Marie-France	200	10
Pitre	Linda	221	15	Roux	Stéphane	300	10
Plourde	Serge	300	10	Roy	Daniel	253	10

Nom	Prénom	Corps	Classe	LISTE DES EMPLOYÉS OCCASIONNELS SANS DROIT DE RAPPEL TRANSFÉRÉS À LA SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS			
				Nom	Prénom	Corps	Classe
Roy	Lynda	200	10				
Ruest	Patrice	300	10				
Samson	Ghislain	300	10	Aquin	Pierre	113	0
Scherrer	Luce	221	15	Bouchard	Francis	113	0
Schmouth	Line	221	15	Boutin	Julie	221	15
Séguin	Sylvain	300	10	Chevrette	Martin	272	10
Sigouin	Thérèse	221	15	Côté	Caroline	283	10
Sourdif	France	200	10	Dugal	Sylvie	221	15
St-Laurent	Lorraine	221	15	Dumais	Johanne	221	15
St-Pierre	André	300	10	Fournier	Denis	259	10
St-Pierre	Dominique	200	10	Goupil	Raymonde	104	0
St-Pierre	Yvon	300	10	Guay	Michel	300	10
Thériault	Éric	300	10	Guérin	Stéphane	113	0
Thériault	Réjean	300	10	La Violette	Nathalie	113	0
Thibault	Philippe	259	10	Lachance	Stéphanie	113	0
Trachy	Rolande	221	15	Laflamme	Nancy	259	10
Tremblay	Benoît	300	10	Lepage	Suzanne	113	0
Tremblay	François	300	10	Maisonneuve	Charles	113	0
Tremblay	Sylvie	200	10	Mingelbier	Marc	113	0
Trudeau	Louis	300	10	Nadeau	Julie	263	10
Turcotte	Caroline	113	0	Ouellet	Serge	200	10
Turgeon	Michel	259	10	Picard	Christiane	221	15
Viel	Denis	300	10	Robin	Claudette	221	10
Villeneuve	Sylvie	221	15	Santerre	Nathalie	265	10
Ward	Chantal	259	10	Tremblay	Louise	259	10
Zakorzermy	François	445	15	Tremblay	Marc	265	10
				Vallières	Mathieu	259	10

Nom	Prénom	Corps	Classe	Gouvernement du Québec
Voyer	Suzanne	221	15	Décret 475-2000, 12 avril 2000 CONCERNANT l'expropriation par le Centre hospitalier Robert-Giffard d'une servitude nécessaire au maintien d'une conduite d'eau
Wadden	David	300	10	
Watt	David	300	10	

34029

Gouvernement du Québec

Décret 474-2000, 12 avril 2000

CONCERNANT l'approbation de certaines modifications à une entente relative au régime d'assurance maladie

ATTENDU QU'en vertu de l'article 19 de la Loi sur l'assurance maladie (L.R.Q., c. A-29), modifié par l'article 177 du chapitre 39 des lois de 1998, la ministre de la Santé et des Services sociaux peut, avec l'approbation du gouvernement, conclure avec les organismes représentatifs de toute catégorie de professionnels de la santé au sens de la Loi sur l'assurance maladie, toute entente pour l'application de ladite loi;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux a, le 1^{er} jour d'octobre 1995, conclu avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec une telle entente, laquelle est entrée en vigueur à cette même date;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver certaines modifications à ladite entente et, à cet effet, d'autoriser la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Santé et des Services sociaux à signer la Modification n^o 21, les lettres d'entente et le Protocole d'accord joints à la recommandation du présent décret;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Santé et des Services sociaux:

QUE les modifications à l'entente intervenue le 1^{er} jour d'octobre 1995 contenues dans la Modification n^o 21, l'annexe 9 et le mémoire d'intention joints à la recommandation du présent décret soient approuvés et que la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Santé et des Services sociaux soit autorisée à les signer.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

34030

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 266 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2), modifié par l'article 85 du chapitre 39 des lois de 1998 et par l'article 55 du chapitre 34 des lois de 1999, un établissement public peut acquérir, par expropriation, tout immeuble nécessaire à ses fins;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., c. E-24), toute expropriation doit être autorisée préalablement par le gouvernement aux conditions qu'il détermine;

ATTENDU QUE le Centre hospitalier Robert-Giffard est un établissement public et que son système d'aqueduc traverse différentes propriétés dont l'une pour laquelle il ne dispose pas de servitude;

ATTENDU QUE malgré diverses tentatives, le Centre hospitalier Robert-Giffard ne réussit pas à obtenir de gré à gré une servitude permettant le maintien de son aqueduc sur la propriété concernée;

ATTENDU QU'il est opportun que le réseau d'aqueduc du Centre hospitalier Robert-Giffard soit maintenu dans son emplacement actuel;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Santé et des Services sociaux:

QUE le Centre hospitalier Robert-Giffard soit autorisé à exproprier une servitude pour le maintien de son aqueduc dans l'immeuble décrit au plan préparé par Étienne Blouin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 6837 de ses minutes et dont copie est annexée à la recommandation du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

34031